

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3203

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Solidarités international (SI)

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3203**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Solidarités international (SI)**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des Eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Solidarités international (SI) a 30 ans d'expérience dans l'action humanitaire, avec la priorité permanente de répondre aux besoins vitaux (boire, manger, s'abriter) des populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles, et de renforcer, avec elles, leurs capacités de subsistance. Depuis 1980, SI a développé une capacité à répondre à des situations complexes, où se succèdent et se mêlent l'urgence, la post-urgence et la reconstruction.

La prise en charge du choléra en Haïti durant l'année 2011 a été gérée essentiellement par les acteurs internationaux. Durant toute la période de son intervention, l'association SI a partagé l'inquiétude persistante des organisations non gouvernementales sur la stratégie de sortie et sur la capacité des directions techniques départementales (DTD) à prévenir et prendre en charge d'éventuelles flambées de choléra. Le présent programme s'intègre ainsi dans la stratégie visant à permettre aux institutions étatiques de prendre en charge la prévention et la réponse à l'épidémie de choléra.

Ce projet vise à renforcer les capacités des directions techniques départementales (DTD) des Nippes dans la lutte contre le choléra par des actions de réhabilitation d'infrastructures ainsi que la formation et l'accompagnement des membres de ces DTD.

Le projet est évalué à un total de 481 204 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 75 000 €.

Lors de sa séance du 12 juin 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 50 000 €, Veolia Eau apportant 25 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 25 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Solidarités international (SI) dont le siège est situé 50, rue Klock 92110 Clichy La Garenne,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Solidarités international définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 25 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 50 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.